

**Département**  
ILLE ET VILAINE  
**Arrondissement**  
REDON  
**Canton**  
BAIN DE BRETAGNE

**Commune de CREVIN – 35090**

**COMPTE-RENDU  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 JUIN 2021**

*Nombre de conseillers*

*En exercice* : 23

*Présents* : 19

*Votants* : 22

*Date de convocation*

28 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre du mois de juin, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Crevin, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Daniel GENDROT, Maire.

**Etaient présents** : Mmes, Mrs : GENDROT Daniel ; LEMOINE Gérard ; DUPERRIN-GOIZET Anne-Laure ; BRUNEAU Dominique ; CLOLUS Estelle ; LE GUEVELLOU Renaud ; PIAT Christian ; GUERINEL Hervé ; EVALET Philippe ; FLEGEAU Annie ; DEMAY Fabienne ; BOURET Rozenn ; CUBAUD Sébastien ; TETREL Stéphanie ; MELCHIOR Delphine ; FLEURY Arnaud ; LE BORGNE David ; GROSDOIGT-TOUROUDE Mélanie ; MOLINA Angéline.

**Etaient excusé(e)s avec Pouvoir** : SALAUN Gabriel (*Pouvoir à R. LE GUEVELLOU*) ; OROZCO-TORRENTERA Julio (*Pouvoir à H. GUERINEL*) ; PERRUDIN Magali (*Pouvoir à D. BRUNEAU*)

**Etaient absents excusé(e)s** :

**Etaient absents** : THEPAULT Muriel.

**Secrétaire de séance** : Madame Annie FLEGEAU.

-----

<b>2021/05/001</b>	<b>Approbation du Procès-Verbal de la séance du 7 mai 2021</b>
--------------------	----------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'adoption du Procès-verbal de la séance du 7 mai 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Adopte** le Procès-verbal de la séance du 7 mai 2021.

<b>2021/05/002</b>	<b>Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du Conseil municipal</b>
--------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------

En application de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu des délégations qui lui ont été confiées.

- Décision 2021-14, en date du 11 mai 2021, portant attribution des travaux de lasure des menuiseries extérieures du Jeu2mots à la société HERROUIN Peinture, sise à CREVIN, pour un montant total de 6 500 € HT, reçue en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 11 mai 2021.
- Décision 2021-15, en date du 11 mai 2021, portant acquisition d'un véhicule utilitaire électrique de marque GOUPIL, de type G4 M – 9kWh Lithium, avec plateau basculant, auprès de l'UGAP, sise à CARQUEFOU (44481), pour un montant total de 27 092,70 € HT, reçue en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 11 mai 2021.

- Décision n° 2021-16 en date du 19 mai 2021, portant vente de métaux récupérés à l'occasion de divers chantiers communaux à la société Delaire Fers et Métaux, sise rue de l'Erbonnière, à CESSON-SEVIGNE, pour un montant total de 345,75 € HT, reçue en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 19 mai 2021.
- Décisions relatives aux Déclarations d'Intention d'Aliéner (renonciation au droit de préemption urbain).

	Adresse du terrain	Cadastre	Superficie (m <sup>2</sup> )	Décision Date
20210020	9, avenue des Champs Moulins	ZH 179	514	Pas de préemption 05/05/2021
20210021	3, impasse du Colvert	ZB 739	322	Pas de préemption 05/05/2021
20210022	4, impasse de la Chesnaie	ZA 505	900	Pas de préemption 10/05/2021
20210023	13, rue du Vallon	ZH 626	331	Pas de préemption 10/05/2021
20210024	11, rue des Hirondelles	ZB 618	325	Pas de préemption 10/05/2021
20210025	7D, rue de Bel Air	ZH 642	550	Pas de préemption 12/05/2021
20210026	24, rue du Vallon	ZH 619	437	Pas de préemption 18/05/2021
20210027	20, rue du Vallon	ZH 621	383	Pas de préemption 18/05/2021
20210028	9, rue des Goélands	ZB 727	419	Pas de préemption 18/05/2021
20210029	22, rue des Goélands	ZB 723	630	Pas de préemption 18/05/2021
20210030	6, rue de Chanteloup	ZB 756	371	Pas de préemption 27/05/2021
20210031	7, impasse des Lauriers	ZA 484	320	Pas de préemption 27/05/2021

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

<b>2021/05/003</b>	<b>Présentation des résultats du questionnaire Sport-Santé réalisé par l'Office Cantonal d'Animation Sportive de BAIN-DE-BRETAGNE</b>
--------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle que l'Office Cantonal d'Animation Sportive de BAIN-DE-BRETAGNE s'est engagé dans le programme « Sport Santé ». Dans ce cadre, une étude a été réalisée en début d'année 2021, par des échanges avec un réseau de professionnels du sport et de la santé présents sur le territoire, ainsi que par la diffusion d'un questionnaire à destination du public.

Il invite Monsieur Pierre REDOU, coordinateur de l'OCAS de BAIN-DE-BRETAGNE à faire une présentation des résultats de ce questionnaire.

*Le Conseil municipal prend acte de cette présentation.*

<b>2021/05/004</b>	<b>Département d'Ille-et-Vilaine – Fonds d'urgence 35 Demande de subvention pour les travaux de réhabilitation énergétique et thermique de l'école publique de l'Arc-en-Ciel</b>
--------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un audit énergétique a été réalisé, dans le cadre du programme ACTEE 1, par la société EXOCETH, en vue d'établir un programme de travaux de réhabilitation énergétique de l'école de l'Arc-en-Ciel.

Afin de réaliser le programme de travaux déterminé dans le cadre de cette étude un premier programme de travaux va être engagé au cours de l'année 2021.

S'agissant d'un projet de rénovation énergétique d'un bâtiment scolaire, ce projet est aujourd'hui susceptible de bénéficier d'une aide du Département d'Ille-et-Vilaine au titre du Fonds d'urgence 35 de soutien aux projets locaux pour la transition et la vie sociale.

Ce projet peut prétendre à une subvention à un taux de 20 %, plafonnée à 75 000 €.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de s'engager à réaliser la présente opération et à solliciter une subvention du Département d'Ille-et-Vilaine, au titre du Fonds d'urgence 35 de soutien aux projets locaux pour la transition et la vie sociale, et de l'autoriser à signer tout document afférent.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :*

- **S'engage** à réaliser l'opération de réhabilitation énergétique et thermique de l'école publique de l'Arc-en-Ciel de CREVIN ;
- **Sollicite** une subvention du Département d'Ille-et-Vilaine pour le présent projet, au titre du Fonds d'urgence 35 de soutien aux projets locaux pour la transition et la vie sociale 2021 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

<b>2021/05/005</b>	<b>Région Bretagne – Bien vivre partout en Bretagne Demande de subvention pour les travaux de réhabilitation énergétique et thermique de l'école publique de l'Arc-en-Ciel</b>
--------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un audit énergétique a été réalisé, dans le cadre du programme ACTEE 1, par la société EXOCETH, en vue d'établir un programme de travaux de réhabilitation énergétique de l'école de l'Arc-en-Ciel.

Afin de réaliser le programme de travaux déterminé dans le cadre de cette étude un premier programme de travaux va être engagé au cours de l'année 2021.

S'agissant d'un projet de rénovation énergétique d'un bâtiment scolaire, ce projet est aujourd'hui susceptible de bénéficier d'une aide de la Région Bretagne au titre du programme « Bien vivre partout en Bretagne ».

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de s'engager à réaliser la présente opération et à solliciter une subvention de la Région Bretagne, au titre du programme « Bien vivre partout en Bretagne », et de l'autoriser à signer tout document afférent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **S'engage** à réaliser l'opération de réhabilitation énergétique et thermique de l'école publique de l'Arc-en-Ciel de CREVIN ;
- **Sollicite** une subvention de la Région Bretagne pour le présent projet, au titre du programme « Bien vivre partout en Bretagne » ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

<b>2021/05/006</b>	<b>Lotissement « Les Longs Champs » Convention préalable pour l'incorporation dans le domaine communal de voiries, terrains et équipements publics</b>
--------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement définitif du lotissement « Les Longs Champs », dont les travaux de viabilisation débutent actuellement.

Il évoque les différentes hypothèses relatives au devenir des voiries, terrains et équipements publics qui vont être créés dans le cadre de cet aménagement.

Notamment, il rappelle aux élus que le Code de l'Urbanisme prévoit la possibilité de conclure une convention avec une personne morale de droit public prévoyant un transfert dans le domaine de celle-ci des terrains et équipements communs, une fois les travaux achevés.

Monsieur le Maire présente le projet de convention qui lui a été soumis par les porteurs du projet.

La convention prévoit ainsi qu'un contrôle communal soit assuré sur les études, la préparation des marchés et l'exécution des travaux relatifs aux équipements communs du lotissement dont la prise en charge après leur achèvement est envisagée par la commune :

- Terrassements/voirie
- Réseau ou ouvrage d'assainissement eaux usées
- Réseau assainissement eaux pluviales
- Réseau éclairage public souterrain
- Espaces verts

En contrepartie de la rétrocession des équipements dans le domaine public et des besoins en financements liés aux nouvelles constructions générées par le projet, la société VIABILIS AMENAGEMENT versera à la commune de CREVIN un montant forfaitaire de 1 200 € HT par lot ou îlot.

Ce montant sera versé à la commune selon l'échéancier ci-dessous :

- 60% à la réception des travaux de première phase de la deuxième tranche, après obtention du certificat de lotissement permettant la vente des lots ;
- 40% à la réception des travaux de deuxième phase après obtention du certificat prévu à l'achèvement complet des travaux (art. 315.63a) pour l'ensemble des tranches.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accepter de conclure une convention avec la société VIABILIS, porteur du projet, pour accepter le principe du transfert et du classement dans le domaine de la commune, de la voirie, des terrains, espaces verts et tous autres équipements communs créés dans l'emprise du lotissement « Les Longs Champs », et de l'autoriser à signer la présente convention ainsi que tout document afférent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Accepte** de conclure une convention avec la société VIABILIS, pour accepter le principe du transfert et du classement dans le domaine de la commune, de la voirie, des terrains, espaces verts et tous autres équipements communs créés dans l'emprise du lotissement « Les Longs Champs » ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

<b>2021/05/007</b>	<b>Indemnité de gardiennage de l'église – année 2021</b>
--------------------	----------------------------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les circulaires ministérielles du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011 ont précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Le point d'indice de la fonction publique n'ayant pas été revalorisé, le plafond indemnitaire applicable pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées est maintenu à 120,97 €, pour l'année 2021.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal de fixer à 120,97 € le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église communale pour l'exercice 2021 et de l'autoriser à signer tout document afférent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Fixe** à 120,97 € le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église communale pour l'exercice 2021 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

<b>2021/05/008</b>	<b>Bretagne porte de Loire Communauté – Opération « P'tits Boulots » 2021 - Avenant à la convention initiale de remboursement</b>
--------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle aux élus que par délibération du 9 juin 2017, le Conseil municipal s'était prononcé favorablement à la mise en œuvre du dispositif « P'tits Boulots », dans le cadre d'une convention passée avec Bretagne porte de Loire Communauté.

Monsieur le Président de la Communauté de communes propose aujourd'hui un avenant à la convention initiale afin de prendre en compte l'évolution du SMIC horaire ainsi que les nouveaux montants de cotisations sociales.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de l'autoriser à signer le présent avenant à la convention de remboursement – Opération « P'tits Boulots », signée le 16 juin 2017, ainsi que tout document afférent à la présente.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le présent avenant à la convention de remboursement – Opération « P'tits Boulots », signée le 16 juin 2017, ainsi que tout document afférent à la présente.

2021/05/009	<b>CAF 35 – demande d’aide financière pour l’accueil d’enfants porteurs de handicap au sein des services péri et extrascolaire de la commune – exercice 2021</b>
-------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les services d’accueil péri et extrascolaires de la commune sont sollicités pour accueillir des enfants porteurs de handicap nécessitant une attention particulière de la part des encadrants.

La Caisse d’Allocations Familiales d’Ille-et-Vilaine peut subventionner la mise à disposition d’un animateur dédié sur ces temps d’accueil, à hauteur de 50 % du coût de l’agent.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de solliciter une aide financière de la CAF d’Ille-et-Vilaine pour l’accueil d’enfants porteurs de handicap au sein des services d’accueil péri et extrascolaires de la commune et de l’autoriser à signer la convention de financement ainsi que tout document afférent.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil municipal :

- **Sollicite** une subvention de la Caisse d’Allocations Familiales d’Ille-et-Vilaine pour l’accueil d’enfants porteurs de handicap au sein des services d’accueil péri et extrascolaire de la commune ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

2021/05/010	<b>Bretagne porte de Loire Communauté Désignation d’un référent « chemins »</b>
-------------	-------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que Bretagne porte de Loire Communauté dispose de la compétence « entretien des chemins de randonnées inscrits au PDIPR », et « Entretien du petit patrimoine bâti ». Ces missions sont assurées par le chantier d’insertion de la Communauté de communes.

Bretagne porte de Loire Communauté souhaiterait qu’au sein de chaque commune, un référent « chemins » soit identifié afin de faire le lien avec les encadrants du chantier d’insertion sur les chemins à entretenir, mais également pour remonter les éventuels besoins des communes en termes de rénovation du petit patrimoine bâti.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de désigner en son sein un référent « Chemins » auprès de Bretagne porte de Loire Communauté et de l’autoriser à signer tout document afférent à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil municipal :

- **Désigne** Monsieur David LE BORGNE en qualité d’ élu référent « Chemins » auprès de Bretagne porte de Loire Communauté ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

**L’ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h11.**